

Département Economie Gestion

Master Management de l'Innovation (MI)

**Parcours : Stratégies d'Innovation
et Dynamiques Entrepreneuriales (SIDE)
2^{ème} année**

*Guide des études
Année universitaire 2016/2017*

CONTACTS :

Responsables de la formation :

Sophie BOUTILLIER

Mail : Sophie.Boutillier@univ-littoral.fr

Bureau : 24, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1
et

Blandine LAPERCHE

Mail : blandise.laperche@univ-littoral.fr

Bureau : 23, 2^{ème} étage, ULCO-MRSH, 21 Quai de la Citadelle, BP 55528, 59383 Dunkerque cedex 1

Secrétariat : Laetitia VASSEUR (VERMERSCH)

Bureau : 1408, Centre de la citadelle, 220 Avenue de l'université, BP 65526, 59379 Dunkerque cedex 1

Téléphone : 03 28 23 68 87

Mail : secretariat.ai@univ-littoral.fr

CALENDRIER DE LA FORMATION :

Semestre 1 : du 12 septembre 2016 au 17 décembre 2016

Vacances de Noël : du 18 décembre 2016 au 02 janvier 2017 (inclus)

Jury semestre 7 : 27 janvier 2017 (session 1)

CPP : 27 janvier 2017

Semestre 2 : du 03 janvier 2017 au 29 février 2017

Jury semestre 8 : 30 juin 2017 (session 1)

CPP semestre 8 : 30 juin 2017

Stage de 2 à 4 mois : à compter du 1er mars 2017

Première session de soutenance de mémoire : début juin 2017

Deuxième session de soutenance de mémoire : début septembre 2017

Jury session 2 : 9 septembre 2017

La sécurité sociale – Les mutuelles

SMENO-LMDE

Maison de l'étudiant
252 av de l'université
59140 Dunkerque

Logement

Résidence Pierre & Marie Curie
1^{er} avenue Maurice Berteaux
59430 Saint Pol sur Mer
Tél.03 28 66 28 26

Les estudiantines (Rés. privées)
50 rue des arbres
59140 Dunkerque
Tél.03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS : 03 28 23 70 76

Restaurant universitaire

Place des nations 59140 Dunkerque Tél.03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université
59140 Dunkerque
Ouverture de 8h à 19h15 du lundi au vendredi
Le samedi de 9h à 12h45
Tél.03 28 23 74 73

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité
Tél.03 28 23 73 15

Le sport

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aviron	Football	Tennis, Tennis de table
Badminton	Handball	Voile
Char à voile	Musculation	Volley-ball
Danse	Natation	Rugby
Escrime	Golf	Planche à voile, etc

Renseignements : Tél.03 28 23 76 67 ou stapsdk@univ-littoral.fr

Santé

Infirmierie

Permanence Maison de l'étudiant

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)

Tél. 03 28 23 70 11

Assistante sociale

Maison de l'étudiant

59140 Dunkerque

Tél. 03 28 23 70 36

Parcours Licence/Master/Doctorat – LANSAD et CLES
LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année Universitaire 2016/2017

Proposition adoptée par le CEVU du 21 juin 2011- Proposition votée par le CA du 5 juillet 2011
MAJ et adoption : CEVU 26/06/2012 et CFVU 10/10/2014, 18/06/2015 et CFVU du 27/09/2016

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence (abrogation de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence) ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;

Arrêté du 7 août 2006 sur la formation doctorale ;

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;

Arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières ç chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer à la Division de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DAIO/IP) et à la Division des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le règlement des études ou le guide des études propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

CURSUS MASTER (4 semestres)

Inscription

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'accès en 1ère année de master n'est pas sélectif.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

Le nombre d'inscriptions en M 1 n'est pas limité.

L'admission en 2ème année de Master (recherche ou professionnelle) n'est pas de droit et se fait sur décision du Président de l'Université

Le redoublement en M2 n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Tout étudiant n'ayant pas obtenu son diplôme de licence et qui n'aurait qu'un semestre de retard, n'est pas autorisé à progresser de Licence en Master.

Calendrier universitaire et sessions d'examen

- L'année universitaire s'organise entre le 1er septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée (délibération de jury comprises).

A titre exceptionnel, pour les étudiants inscrits dans un diplôme avec un stage long, les délibérations de session 2 auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire N+1.

L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières adoptées en CEVU et CA (semaine de tutorat...).

On entend par « session », toutes les opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une délibération du jury.

Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

- Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.

- L'organisation du Master est semestrielle, sa validation est annuelle.

Attention :

* la dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.

* en cas d'habilitation partagée, ce sont les modalités de contrôle de l'université porteuse qui s'appliquent, ou du moins, celles qui ont fait l'objet d'un consensus entre les formations des universités concernées.

* si une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cour magistral, TD, TP), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.

Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.

* un même enseignement au cours du semestre sur des sites différents donne lieu à un même sujet d'examen et à une épreuve organisée en même temps.

ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation

Les crédits ECTS sont affectés aux UE (Unité d'enseignement), et aux EC (Eléments Constitutifs) si possible.

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

Capitalisation – Compensation

* capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC acquis ne peut être repassé sauf cas exceptionnel (voir rubrique « déroulement des examens... »).

* compensation

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE.

La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;

- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

* BONUS :

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de tout autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points (10 points maximum).

- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

Jury

- Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprend au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

- Règle du Supérieur : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Exemple d'énoncé d'une règle du supérieur :

(d'autres modalités de calcul sont envisageables)

Le contrôle continu ne compte que s'il est favorable à l'étudiant.

La règle du supérieur vaut pour les deux sessions.

e = examen final p = contrôle continu E = Note retenue
si e supérieur ou égal à p, alors E = e ET si e inférieur ou égal à p, alors E = (e + p)/2

- Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis à la Division des études et de la Vie Etudiante (DEVE) pour le 31 octobre de l'année universitaire N+1.

- Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants (relevé de notes individuel).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

A la demande de l'étudiant au Président du Jury, ses notes ne seront donc plus affichées, uniquement le résultat : admis, ajourné, AJAC.

- Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible.

- Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de " points de jury " est précisée dans le règlement propre à chaque formation.

Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les deux semestres du M1.
En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

Obtention du diplôme final de Master

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà de la licence (1ère et 2ème année de master).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et téléphones portables sont interdits (les étudiants en seront informés).

- Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours.

Dans APOGEE sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session.

Le semestre ne pourra être validé.

L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ».

La note ZERO sera alors saisie.

Un étudiant absent justifié à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

- Etudiants boursiers : la présence des étudiants aux examens, TD et TP, est obligatoire.

- Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

Régime spécial (~~art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002~~)

Le règlement des études doit prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.
Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

> Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

> Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

> Salarié : application du régime salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé de l'assiduité, peut ne pas passer le CC et est invité à passer l'examen terminal

Dispositifs d'évaluation des enseignements

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements.

Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (questionnaire en ligne sous le sceau de l'anonymat) et/ou des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants.

Stage :

Les départements doivent indiquer dans le guide des études l'existence et la durée précise du stage.

Les étudiants peuvent faire un stage en entreprise et/ou une initiation à la recherche dans un laboratoire de recherche dans l'université, après avis du Président du Jury.

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il convient de vous rapprocher de Jean-François Brouttier, Chargé de mission « Langues pour non spécialistes » pour la mise en oeuvre et les dispositions particulières, de Franck Vindevogel, chargé de mission CLES, pour les certifications ou de Imelda Elliott, Directrice du Département Langues & Langues Appliquées pour les modalités d'attribution des enseignements de langues et le fonctionnement de la Commission LANSAD.

Ils peuvent être joints en vous adressant à Sophie Delcour, responsable administrative
LANSAD/CRL/CLES – lansad@univlittoral.fr - 0321994187

Est prévue à la rentrée 2015-16 la mise en place d'une UE Langue dans les arborescences APOGEE.

Cette UE sera gérée conjointement par Mme Delcour, ses relais sur chaque ville et les secrétaires pédagogiques des formations.

Modalités de Contrôle des Connaissances en LANSAD en Licence et Master

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par les biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

L2 examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL

L3 S5 tout en contrôle continu

L3 S6 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

M1 tout en contrôle continu

M2 S3 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50%)

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour ces filières se répartit entre examen terminal = CO + CE + PE (2h) et contrôle continu = PO + CRL.

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le

temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2-L2S4-L3S6-M1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1er semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1er semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

L2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S5 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

L3 S6 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

M1 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL)

M2 S3 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES).

Par ailleurs, certains masters ayant des stages longs dès le M1 peuvent décider d'un semestre de langue en M1 et 2 en M2.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les groupes de niveau inter-années : le cadrage pour l'examen terminal de session 2 est le suivant : CO + CE + PE (2h). (L'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES en L3 S6)

CLES et certifications en langues

Intégration du CLES en L3 – semestre 6 et en M2 – semestre 3

Master 2 – Semestre 3

Obtention d'une certification de niveau C1 : 20/20

Obtention d'une certification de niveau B2 : 16/20

Ainsi, si nous prenons l'exemple du CLES (qui évalue l'ensemble de ces compétences), voici le tableau de correspondance des notes pour le niveau MASTER uniquement pour le S3.

	Obtention d'une certification B1	Obtention d'une certification B2	Obtention d'une certification C1
4 compétences validées	12/20	16/20	20/20
3 compétences validées	7/20	12/20	15/20
2 compétences validées	4/20	8/20	12/20
1 compétence validée	1/20	5/20	7/20
0 compétence validée	0/20	0/20	0/20

Master 2 Management de l'innovation (SIDE)
Semestre 1
2016-2017

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ECTS
UE 1 Economie et management de l'innovation				
1-1 : Economie de l'innovation (approfondissement)	D. Uzunidis	20	10	4
1-2 : Management de projets innovants	D. Uzunidis	20	10	3
UE 2 LANSAD				
2-1 : Anglais	G. Marteel/F. Kaczorowski/L. Hocquez		25	3
UE 3 Outils				
3-1 : Compétences, RH et innovation	H. Perrin Boulonne		20	2
UE 4 Entreprise et entrepreneur				
4-1 : Economie de l'entreprise et des marchés	B. Laperche	20	10	4
4-2 : Economie de l'entrepreneur	S. Boutillier / D. Uzunidis	20	10	4
UE 5 Organisation de l'entreprise				
5-1 : Audit, valorization and transmission of business	M. Muller	10	10	2
5-2 : Entrepreneuriat et stratégies d'internationalisation des PME	T. Rigaux / A. Abiassi	24		2
5-3 : Management et gouvernance des partenariats internationaux	A. Elkhabli	24		3
UE 6 construire son réseau professionnel				
6-1 : PPP Unité 5 : Projet pour monter son réseau	S. Boutillier	20		3

Semestre 2

Unités d'études	Enseignant	Cours	TD	ECTS
UE 7 Entreprise et territoire				
7-1 : Dynamique des territoires et création d'entreprise	D. Uzunidis	14	6	2
7-2 : Développement durable et entrepreneuriat innovant	B. Laperche / F. Kasmi	14	6	2
UE 8 Projet entrepreneurial				
8-1 : Méthodologie d'accompagnement à la création d'entreprise	D. Uzunidis	10	10	2
8-2 : Projet Entrepreneurial et réseau social	D. Uzunidis	10	10	2
8-3 : Planification financière de l'entreprise	M. Muller		20	2
UE 9 Outils				
9-1 : Anglais	C. Vantielcke		25	2
9-2 : Méthodes informatiques et statistiques	A. Salam		20	2
9-3 : Atelier d'étude et de recherche	D. Uzunidis		30	2
9-4 : Conférences et visites d'entreprises	D. Uzunidis		16	2
UE 10 Projet professionnel et stage				
10-1 : Projet Personnel et Professionnel	S. Boutillier		15	2
10-2 : Projet tuteuré	D. Uzunidis / S. Boutillier / B. Laperche			2
10-3 : Stage et mémoire de stage (4 à 6 mois - mars/septembre)				8

Unité 1-1 : Economie de l'innovation (approfondissement)

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 20h CM et 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis

- Une très bonne connaissance de la théorie économique de base
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Intérêt pour l'innovation sous toutes ses formes, y compris théoriques

Objectifs du cours :

- Acquérir une connaissance des théories économiques de l'entrepreneur
- Développer une bonne capacité d'analyse de l'information économique de toute nature (histoire, actualité, réglementation)
- Savoir rédiger et construire un travail de recherche
- Développer une capacité de raisonnement

Plan de cours :

L'innovation, définie par J. A. Schumpeter comme une nouvelle « combinaison de ressources productives », correspond à un processus de génération et d'appropriation d'un ensemble de ressources (scientifiques, techniques et financières) qui, combinées par l'entreprise ou un groupe d'entreprises, donnent naissance à des nouvelles marchandises, à la production et à l'appropriation de nouvelles technologies, méthodes et schémas d'organisation du travail et des marchés, et à l'ouverture de nouveaux marchés. L'innovation est indissociable d'une remise en question permanente des rapports sociaux et des structures institutionnelles qui caractérisent, à un moment donné, une économie donnée.

1. Innovation et système économique

La contradiction apparente entre potentiel des applications technologiques et règles politiques régissant les liens sociaux, soulève deux types de questions : pourquoi ce besoin social en innovations ? Comment expliquer le fait que les avancées de la science et de la technique actuelles ne soient pas suffisamment porteuses de croissance ? Les réponses à ces questions doivent être recherchées dans la nature des choix stratégiques et politiques, compte tenu des particularités des économies contemporaines : gigantisme industriel, prépondérance des services, mondialisation de la finance et des marchés, etc.

2. Innovation et réseaux

Dans les économies contemporaines, la concurrence, devenue mondiale, explique les stratégies de production et d'appropriation de savoirs scientifiques et techniques nouveaux par les grandes entreprises (l'efficacité des stratégies de veille et de l'intelligence technologique et financière est prise en considération dans le jugement du gouvernement de l'entreprise en question). Ces firmes, bénéficiant d'un accès privilégié aux marchés financiers, deviennent des pôles de déploiement de réseaux

technologiques, financiers et commerciaux et peuvent ainsi s'approprier des connaissances et compétences fondamentales pour innover et pour contrôler le rythme de diffusion et l'usage des innovations naissantes.

3. Innovation et Etat

La sortie de crise dépend de la possibilité de transformer l'organisation sociale (y compris celle de l'entreprise) pour la rendre compatible avec le nouveau système technique. L'État est ainsi appelé aujourd'hui à intervenir pour, dans un premier temps, favoriser la libération des capitaux (et du travail) des secteurs en crise et pour les orienter vers les secteurs en croissance (la réglementation de la concurrence, les taux d'intérêt, la fiscalité ou les subventions sont parmi les armes dont l'État dispose pour ce faire), puis, dans un deuxième temps, et si l'on suit le raisonnement des économistes de la « croissance endogène », l'État doit assurer sa part dans la prise en charge des coûts élevés de l'innovation afin de renforcer l'offre : éducation, recherche, transports et communications, grands programmes technologiques civils et militaires (armements, télécommunications, espace, nucléaire, génétique, etc.), tant de réservoirs de ressources de production dans lesquelles les grandes entreprises puiseront les intrants essentiels pour innover.

Bibliographie :

RRI, 2014, « Principes d'économie de l'innovation », P.I.E. Peter Lang.
Consulter sur le portail CAIRN.info, les revues « Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation », « Journal of innovation Economics and Management » et « Marché & Organisations ».

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

Unité 1-2 : Management de projets innovants

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 20h CM et 10h TD

Coefficient : 3 ECTS

Pré requis

- Une bonne connaissance de la théorie économique et tout particulièrement de l'économie industrielle
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Intérêt pour l'actualité économique et managériale (être en état de veille informationnelle pour être à l'écoute des transformations économiques et sociales)
- Bonne capacité de rédaction
- Bonne capacité d'initiative

Objectifs du cours :

- Construire son projet innovant de façon systémique, soit en intégrant toutes les modalités propres au fonctionnement de l'entreprise et à son insertion dans son marché
- Construire son domaine d'expertise dans un domaine donné en accord avec son projet professionnel
- Acquérir les outils de l'analyse systémique pour les appliquer dans les situations les plus variées.

Plan de cours :

Ce cours est centré sur la création d'entreprises dans les activités en émergence, en premier lieu dans l'économie verte, qui constitue un vivier important de création d'entreprise en raison de sa diversité (énergie, nouveaux matériaux, produits alimentaires bio, recyclage, traitement des déchets, commerce équitable, objets connectés, applications numériques diverses et variées, etc.) et des nouveaux enjeux en matière de développement durable (réduction de l'empreinte écologique, réduction des gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'énergie et de matières premières, développement de l'économie participative/collaborative, etc.). L'objectif est par conséquent de réaliser un business plan visant à créer une entreprise dans ce secteur d'activité. Un dossier devra être rédigé dans un premier temps. Celui-ci fera l'objet dans un second temps d'une présentation orale (avec power point).

La préparation de ce projet de création d'entreprise constitue la première étape de la réalisation du colloque permanent du master Management de l'innovation qui aura lieu les 25 et 26 février 2016 dans les locaux de l'université avec l'appui du Réseau de recherche et de l'innovation et du CLERSE (UMR-CNRS, 8019).

Bibliographie :

La bibliographie sera donnée en cours

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

Unité 2-1 : Anglais

Enseignants : F. KACZOROWSKI, L. HOCQUEZ et G. MARTEEL

Coefficient : 3 ECTS

Durée du cours : 24 h d'enseignement en présentiel et 10h de travail en autoformation guidée sur les ressources numériques du CRL.

Les étudiants sont répartis par groupes de niveau

Objectifs généraux du cours :

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme (les grandes lignes) :

Anglais à coloration économique et gestion

Bibliographie/webographie :

Indications données en cours

Méthodes d'évaluation :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors potentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL.

Les examens terminaux commun de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M2 : 5 notes en contrôle continu (50%) + CLES ou certification (50 %), une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

M2 Examen terminal = CO + CE + PE (2h) (l'étudiant garde ses notes de CC = PO, CRL ainsi que la note CLES)

Unité 3-1 : Compétences, Ressources Humaines et innovation

Enseignant : H. PERRIN BOULONNE

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs du cours :

Sensibiliser les étudiants à l'ensemble des connaissances et procédés à mettre en œuvre pour avoir des pratiques innovantes en matière de gestion de projets et de travail en groupe.

Montrer l'importance de la mise en commun des connaissances pour la génération d'innovation et d'efficacité dans la gestion des projets

Montrer l'importance des procédés d'open innovation dans les processus de gestion de projets notamment entrepreneuriaux

Plan de cours :

Partie 1 - théorie

1. Pratique innovante en matière de gestion de projets
2. Comparaison de gestion de projet en mode hiérarchique et mode open innovation.
3. Comment produire et gérer l'innovation dans un projet de groupe

Partie 2 - pratique

4. Identification d'un projet innovant, si possible entrepreneurial
5. Evaluation des objectifs liés au projet et classement des objectifs selon : importance, complexité et risques.
6. Définition des grands chantiers permettant l'atteinte des objectifs, et création des groupes projets
7. Mise en oeuvre

Bibliographie :

A communiquer lors du premier cours

Modalités d'examens :

Dossier et restitution orale.

Unité 4-1 : Economie des entreprises et des marchés

Enseignant : B. LAPERCHE

Volume horaire : 20h CM 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis : bases en économie des organisations, en économie industrielle et en économie de l'innovation

Objectifs du cours : Comprendre les stratégies actuelles d'innovation des entreprises.

Plan de cours :

Thème étudiés

Thème 1 : Le capital savoir de l'entreprise : définition et rôles

Thème 2 : Comment mesurer le capital savoir d'une entreprise ?

Thème 3 : Les premières formes de capital savoir dans les entreprises

Thème 4 : Les stratégies actuelles de constitution du capital savoir : l'open innovation

Thème 5 : Les stratégies globales des firmes et la stratégie d'innovation inversée : quelles conséquences sur le capital-savoir ?

Bibliographie :

Chesbrough, H., *Open Innovation: the new imperative for creating and profiting from technology*, Harvard Business School Press, Boston, 2003.

Coriat B., Weinstein O., *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Paris, Le Livre de Poche, 1995.

Dosi, G. Teece, D. J., Winter, S. G., « Les frontières de l'entreprise : vers une théorie de la cohérence de la grande entreprise », *Revue d'Economie Industrielle*, 51, 1990, 238-254

Laperche B., Lefebvre G., "The globalization of Research & Development in industrial corporations: Towards "reverse innovation"?", *Journal of Innovation Economics*, 2012/2, pp.53-79.

Laperche B., Knowledge capital and innovation, in *Encyclopedia of Creativity, Invention, Innovation and Entrepreneurship*, Springer, vol.2, pp.1191-1198, 2013.

Laperche B., Levratto N., Uzunidis D., *Crisis, Innovation and Sustainable Development. The Ecological Opportunity*, E. Elgar, 2012.

RRI, (Boutillier S., Djellal F., Uzunidis D.), *L'Innovation. Analyser, Anticiper, Agir*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2013.

RRI (Boutillier et al., 2014), *Principes d'économie de l'innovation*, Business and Innovation, PIE Peter Lang, Bruxelles.

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

Unité 4-2 : Economie de l'entrepreneur

Enseignant : S. BOUTILLIER / D. UZUNIDIS

Volume horaire : 20h CM et 10h TD

Coefficient : 4 ECTS

Pré requis

- Une très bonne connaissance de la théorie économique de base
- Intérêt pour le parcours professionnel des entrepreneurs historiques et contemporains
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction

Objectifs du cours :

- Acquérir une connaissance des théories économiques de l'entrepreneur
- Développer une bonne capacité d'analyse de l'information économique de toute nature (histoire, actualité, réglementation)
- Savoir rédiger et construire un travail de recherche

Plan de cours :

Introduction :

- Repères historiques
- Repères théoriques
- L'entrepreneur, un sujet à la mode depuis 30 ans ?

Partie 1 – Théorie économique et entrepreneur

- Les préclassiques
- Les classiques et les utilitaristes
- K. Marx
- Les néoclassiques
- J. Schumpeter
- Le Nouvel état industriel, théorie de la gouvernance, quelle place pour les petites entreprises ?
- L'incertitude, le risque et l'information
- Le renouveau de la théorie de l'entrepreneur à partir des années 1980 (Gilder, Casson, etc.)

Partie 2 - Tranches de vie, pourquoi ont-ils réussi ? Pourquoi ont-ils échoué ?

- La révolution industrielle
- Les trente glorieuses
- Depuis la crise, la manne de la « nouvelle économie »

Partie 3 – Politiques publiques et création d'entreprise

Les acteurs de la création d'entreprise : qui souhaitent favoriser la création d'entreprise ?

- Créer un environnement économique favorable
- Créer un contexte réglementaire et administratif plus favorable : rendre le statut d'indépendant plus attractif que celui de salarié

- Créer une culture entrepreneuriale, changer les mentalités
- Transformer le système éducatif : apprendre à devenir entrepreneur
- Réduire les effets négatifs des défaillances d'entreprises – faciliter la transmission d'entreprises
- Réduire le peur de l'échec : la faillite vécue comme une expérience enrichissante !

Exemples :

- loi d'initiative économique de 2003
- loi de l'auto-entrepreneur

Bibliographie :

- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 1999, « La légende de l'entrepreneur », Syros.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2006, « L'aventure des entrepreneurs », Studyrama
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2010, « L'entrepreneur, force vive du capitalisme », éditions Bénévent.
- BOUTILLIER S., GOGUEL D'ALLONDANS, LABÈRE N., UZUNIDIS D., 2015, « Méthodologie de la thèse et du mémoire », Studyrama.
- BOUTILLIER S., UZUNIDIS D., 2015, « Mémoire et rapport de stage », Studyrama.
- CAPRON H., LERMINIAUX G., 2009, « Entrepreneuriat et création d'entreprise : facteurs déterminants de l'esprit d'entreprise », De Boeck.
- DRANCOURT M., 1998, « Leçon d'histoire sur l'entreprise de l'Antiquité à nos jours », PUF.
- FAYOLLE A., 2004, « Entrepreneuriat, Apprendre à entreprendre », Dunod.
- LEGER-JANIOU C., 2013, « Le grand livre de l'entrepreneuriat », Dunod.
- MESSEGHEM K. et ali, 2009, « Entrepreneur et dynamiques territoriales », EMS.
- MESSEGHEM K., 2010, « L'entrepreneuriat », EMS.
- MESSEGHEM K., TORRES O., 2015dir, « Les grands auteurs en entrepreneuriat et PME », EMS.

Modalités d'examens :

Dossier de recherche et exposé.

Unité 5-1 : Audit, valorisation et transmission et finance d'entreprise

Enseignant : M. MULLER

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis

- De bonnes connaissances en gestion financière
- De bonnes connaissances en anglais économique et financier

Plan de cours :

Le cours aura lieu en anglais

L'unité d'enseignement "Finance d'entreprise" vise à doter les étudiants de connaissances concernant la gestion financière d'une entreprise.

L'analyse des données financières, les outils des décisions financières, l'ingénierie financière et l'évaluation d'entreprises seront parmi les thèmes étudiés.

L'unité s'organise autour de deux objectifs principaux :

1. La compréhension des mécanismes financiers dans l'entreprise
2. La capacité à apprécier les étapes de la vie d'une entreprise et d'en gérer les dimensions financières

Compte tenu du volume horaire imparti, ceci ne pourra être atteint sans l'effort individuel et soutenu à apporter par chaque étudiant.

Méthode pédagogique

Cet enseignement allie préparation pédagogique et études de cas. Pour être à l'aise dans les études de cas, les étudiants devront apporter une bonne base en matière de connaissances comptables, de gestion générale d'entreprise et les bases en matière de mathématiques financières.

Ils s'inscriront dans des groupes de travail dans lesquels ils contribueront activement assumant des rôles à l'instar de fonctions dirigeantes au sein d'une entreprise.

Les déroulements des séances cours reposent sur le passage en revue des thèmes étudiés et leur application dans le cadre de l'étude de cas que les étudiants auront étudiés au préalable.

Ceci exige de la part des étudiants au préalable des séances :

1. l'acquisition des connaissances dans les thèmes étudiés
2. la préparation des études de cas

Chaque séance s'ouvrira par une rapide vérification si les concepts essentiels du thème abordé sont suffisamment maîtrisés par les étudiants. Cette démarche entraîne le cas échéant l'exposé de précisions sur les thèmes, et permet à l'enseignant de se faire une idée sur les efforts fournis par les étudiants.

A la fin du cours, chaque groupe de travail est prié de remettre un document de synthèse à rédiger par rapport au rôle assigné au groupe. Ce document servira au contrôle des connaissances des étudiants.

A cet effet, il leur est fourni les sources bibliographiques et les études de cas.

(cette liste pourra faire l'objet de mises à jour destinés aux étudiants)

Bibliographie :

- Pariente S., Analyse financière et évaluation d'entreprise, 2ème édition, ed. Pearson Education.
- Vernimmen P., Quiry P. et Le Fur Y., « Finance d'entreprise », Dalloz, 2012
- De la Bruslerie H., « Analyse financière - Information financière et diagnostic », 4ème édition, Dunod, 2011
- Lyn M. Fraser, Aileen Ormiston, "Understanding Financial Statements", Ninth edition, Pearson International Edition
- Pike-Neale-Linsley, Corporate finance and investment – Decisions & Strategies, 7ème édition, ed. Pearson
- *Analyse financière et finance d'entreprise*

Multi-sources de cours en finance sous forme de PDF sur Internet et sur iTunesU (exemple : Cours d'analyse financière et de "Corporate Finance" sur iTunesU par HEC - Pascal Quiry)

- *Valorisation d'entreprises*

[Guide de l'évaluation des entreprises et des titres de sociétés](#) publié par l'administration fiscale française :

http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptive_4166/fichedescriptive_4166.pdf

Modalités d'examens :

Examen écrit ou exposé à l'oral

Unité 5-2 : Entrepreneuriat et internationalisation des PME

Enseignant : T. RIGAUX / A. ABIASSI

Durée du cours : 24h CM

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs généraux du cours :

Comprendre la dimension internationale de la PME
Intégrer les spécificités opérationnelles de l'entreprise à l'international

Contenu du programme (les grandes lignes) :

1) L'environnement des échanges internationaux
Emission RF International

Les PME à l'international, un constat accablant
Les motivations
Les performances
Dynamisme et perspectives
Accompagnement et aides
Emission RF international

2) L'internationalisation des PME
Les raisons
Le dispositif de soutien
Les modes d'accès aux marchés étrangers

Les acteurs du commerce international

✓ Le diagnostic export

4) Les formes de représentation

Bibliographie conseillée et sites à consulter:

Exporter : éditions Foucher 25^{ème} édition
MOCI : Moniteur du Commerce International

Méthodes d'évaluation :

Etude de cas

Unité 5-3 : Management et gouvernance des partenariats internationaux

Enseignant : H. GHARBI

Volume horaire : 24h CM

Coefficient : 3 ECTS

Pré requis :

Stratégie d'entreprise / Politique Générale des Entreprises - Notions d'Entrepreneuriat.

Objectifs du cours :

Ce cours se propose de présenter les modalités de gestion de la croissance des entreprises en se focalisant particulièrement sur les partenariats interentreprises comme modalité de développement. S'appuyant notamment sur des notions fondamentales issues de la stratégie d'entreprise, cet enseignement porte sur les caractéristiques des modes de management et de gouvernance des partenariats internationaux.

Alliant un contenu théorique à un contenu empirique, ce cours se propose d'aborder les problématiques que le manager et/ou l'entrepreneur contemporain est appelé à gérer, notamment : les stratégies de développement des organisations, la place de l'innovation ainsi que les modalités de management et gouvernance.

Plan de cours :

Introduction (Rappel) à la stratégie d'entreprise
Stratégies de coopération
Management & gouvernance des stratégies de coopération

Bibliographie :

B. Garrette et P. Dussauge (1995), *Les Stratégies d'Alliance*, Les éditions D'organisation.
Don Hellriegel et John W.Slocum (2006, 2e ed.), *Management des Organisations*, De Boeck édition.
G. Johnson et al. (2008, 9^{ème} éd.), *Stratégique*, Paris, Pearson Education France.
J-Y Prax et al. (2005), *Objectif : Innovation*, éd Dunod
L.J. Fillion (2007), *Management des PME*, éd Pearson Education.
M. Coster (2009) , *Entrepreneuriat*, Paris, Pearson Education France.
S. Wagner-Tsukamoto (2003), *Human Nature and Organization Theory*, Edgar Elgar Publishing UK.
Stephen Robbins et David DeCenzo, (2008 ,6^{ième}éd), *Management : l'essentiel des concepts et des pratiques*, Paris, Pearson Education France.

Modalités d'examens :

Les étudiants seront évalués d'une part sur la base des présentations d'articles de recherche et de cas d'entreprises, et d'autre part sur la base d'un examen final dont la durée est de 3 heures.

PPP Unité 5 : Projet pour monter son réseau

Enseignant : S. BOUTILLIER

Volume horaire : 20h TD

coefficient : 3 ECTS

Pré requis :

- Bon contact humain
- Bonne capacité d'organisation et d'initiative

Objectifs du cours :

- Organiser la Journée premier emploi (JPE)
- Contacter les professionnels et les anciens étudiants de la formation pour participer à une table ronde visant à conseiller dans la recherche du stage
- Les professionnels seront aussi contacter pour participer à des simulations d'entretiens d'embauche.
- Préparer son CV et sa lettre de motivation pour la recherche effective du stage et la simulation des entretien d'embauche
- Au cours de cette manifestation, chaque étudiant pourra passer deux ou trois simulations d'entretien laquelle fera l'objet d'un compte-rendu de la part de l'évaluateur.

Modalités d'examens :

Evaluation continue de la préparation de l'événement et de l'organisation de la journée premier emploi qui aura lieu le vendredi 9 décembre 2016 dans les locaux de l'université.

Unité 7-1 : Dynamique territoriale et création d'entreprise

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 14h CM et 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis

- Connaissances en théorie économique et plus spécifiquement en économie du territoire
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Intérêt pour l'actualité économique (être en état de veille informationnelle)

Objectifs du cours :

- Développer une méthode d'analyse économique du territoire
- Place et rôle de l'entreprise dans un système territorialisé
- Maîtriser l'analyse systémique
- Construire son projet professionnel

Plan de cours :

Partie 1 : rappel de fondements de l'économie territoriale

Partie 2 : construction de son projet professionnel

Bibliographie (indicative) :

- Cardebat J.-M., Uzunidis D., 2012, Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations, *Marché & organisations*, N° 16.
- Claval P., 2008, Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale, *Géographie, économie, société*, vol 10, pages 157-184.
- Levratto N., Torres O., 2010, Le classement européen des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portée, *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, N° 33, pages 13-36.
- Réseau de recherche sur l'innovation, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, P.I.E. Peter Lang, partie 5 « territoire et innovation » ;
- Torre A., Beuret J.-E., 2012, *Proximités territoriales*, Economica.
- Uzunidis D., innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *La revue des sciences de gestion*, N° 241, pages 13-22.
- Zimmermann J.-B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée, *Revue française de gestion*, n° 14, pages 105-118.
- Cardebat J.-M., Uzunidis D., 2012, Territoire vert. Entreprises, institutions, innovations, *Marché & organisations*, N° 16.
- Claval P., 2008, Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale, *Géographie, économie, société*, vol 10, pages 157-184.

- Levratto N., Torres O., 2010, Le classement européen des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portée, *Innovations. Revue d'économie et de management de l'innovation*, N° 33, pages 13-36.
- Réseau de recherche sur l'innovation, 2014, *Principes d'économie de l'innovation*, P.I.E. Peter Lang, partie 5 « territoire et innovation » ;
- Torre A., Beuret J.-E., 2012, *Proximités territoriales*, Economica.
- Uzunidis D., innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *La revue des sciences de gestion*, N° 241, pages 13-22.
- Zimmermann J.-B., 2008, Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée, *Revue française de gestion*, n° 14, pages 105-118._

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

Unité 7-2 : Développement durable et entrepreneuriat innovant

Enseignant : B. LAPERCHE / F. KASMI

Volume horaire : 16h CM et 4H TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis :

Connaissance en économie industrielle, des territoires et de l'innovation

Objectifs du cours :

Thématique du cours : Ecologie industrielle et développement du territoire

Connaître les objectifs et les mécanismes et sa contribution au développement territorial, Mise en application au travers de l'organisation d'une journée d'étude ou la participation à un programme de recherche

Plan de cours :

Première partie :

Définir l'écologie industrielle et étudier sa contribution au développement territorial, à l'attractivité et à la création d'entreprise – études de cas : Dunkerque, Cote d'Opale, Vallée de Seine

1. Genèse de la notion d'écologie industrielle

- 1.1 Approche End of pipe Versus écologie industrielle
- 1.2 Définition et caractéristiques de l'écologie industrielle
- 1.3 Stratégie d'éco-restructuration (4 leviers d'actions (Erkman))

2. Métabolisme et symbiose industriels

- 2.1 Définitions
- 2.2 Types de synergies (types de flux de matières)
- 2.3 La symbiose de Kalundborg

3. Ecologie industrielle et territoriale : un nouveau modèle de développement économique ?

- 3.1 Ecologie industrielle et territoire : quelle relation ?
- 3.2 Ecologie industrielle et milieu innovateur
- 3.3 Gouvernance des démarches d'écologie industrielle

4. Etude de cas : Dunkerque et Vallée de Seine

- 4.1 Territoire Dunkerquois et dynamiques environnementales
- 4.2 Démarche d'écologie industrielle sur l'estuaire de la seine

Deuxième partie :

Organisation d'une journée de conférences sur ce thème par les étudiants en lien avec l'équipe enseignante et/ou à un programme de recherche sur le thème

Etapes d'organisation :

- Former des groupes d'étudiants
- Répartir les tâches entre les groupes

Organisation d'un programme de recherche

Préparation d'une enquête de terrain

- Identification de la population cible (recherche d'entreprises et institutions, sollicitation pour des RDV en face à face ou téléphoniques)
- Préparation des fiches d'entreprises à enquêter
- Préparation d'un guide d'entretien/questionnaire (format papier et format électronique)
- Enregistrement des entretiens
- Recueil et traitement des données
- Préparation des comptes rendus
- Etablissement des résultats finaux

Bibliographie (quelques éléments, une bibliographie complémentaire sera donnée en cours) :

KASMI F., LAPERCHÉ B., MERLIN-BROGNIART C., BURMEISTER A. (2015), *Ecologie industrielle, trajectoire territoriale et gouvernance : quels enseignements à partir du cas de Dunkerque (nord- France)?*, Colloque ASRDLF, Montpellier, 7-9 juillet 2015., Document de travail n°46, Réseau de Recherche sur l'Innovation, <http://rri.fr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2015/06/doc46.pdf>

LAPERCHÉ B., LOREK. M, UZUNIDIS. D, (2011), Crise et reconversion des milieux industrialoportuaires : dépendance de sentier ou nouveau économique ? Les exemples de Dunkerque (France) et de Gdansk (Pologne), *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp. 341 – 368.

LAPERCHÉ B., BURMEISTER A., MERLIN-BROGNIART C., KASMI F. (2014), *Ecologie industrielle et développement territorial durable : le rôle des services*, Document de travail RRI, n°284. <http://rri.fr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2014/06/doc-284.pdf>

RRI (2015), *Le territoire entrepreneurial durable. Etude du Cas de Dunkerque*, Rapport final Réseau de recherche sur l'innovation sous la direction de S. Boutillier, B. Laperche, D. Uzunidis, Institut CDC pour la Recherche, janvier 2015, parties 2A et 2B sur l'écologie industrielle http://rri.fr.univ-littoral.fr/?page_id=1081

Modalité d'évaluation :

Contrôle continu, mission (organisation de la journée d'étude et/ou participation à un programme de recherche)

Unité 8-1 : Méthodologie d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h CM et 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs du cours :

- Connaître les bases, l'intérêt et l'état d'esprit d'une stratégie d'accompagnement entrepreneurial mise en place par les acteurs d'un territoire
Articuler les méthodologies d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise à partir des attentes des trois types d'acteurs fondamentaux du champ de l'entrepreneuriat d'un territoire qui se veut dynamique : acteurs politiques ou institutionnels, socio-économiques et académiques
- Cerner les apports des théories de la firme et des outils d'analyse des données à la conception et à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise - Cas du dispositif MACE (Motivations, Aptitudes et Comportement Entrepreneurial)

Plan de cours :

- Déterminants et bases de la création et reprise d'entreprise : facteurs personnels et environnementaux propres à la création et spécifiques à la reprise; apports des théories du management de projet à la lecture du cheminement de l'entrepreneur ; importance de la construction des ressources spécifiques territoriales
- Stratégies d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : demandes et offres d'accompagnement (déterminants, critères d'identification et de sélection, coût et retour sur investissement) importance des interactions entrepreneur/organisation/environnement ; importance des optiques diachronique et synchronique ; importance de la prise en compte des scénarii de démarrage
- Approches de conception de dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise : approche des compétences entrepreneuriales ; apports des théories de la firme (théories des contrats, théorie des ressources et des compétences, théorie évolutionniste, approche relationnelle, approche systémique) ; apports des méthodes d'analyse de données quantitatives et qualitatives ; cas du dispositif MACE

Bibliographie :

ATAMER T.ET AL. (1989), « L'Etat, les PME et les consultants. Deuxième épisode : le marché de la confiance », Annales Mines. Gérer et comprendre, n°15 juin.

BARBOT M.-C. ET DESCHAMPS B. (2005) «Reprises d'entreprise saine ou en difficultés : l'accompagnement des repreneurs » 4^{ème} Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat Ed. Académie de l'Entrepreneuriat.

BASSOT P., (2002) « PME, consultant et pouvoir publics : un trio gagnant ? » Dans figure de conseil, Revue Française de Gestion Vol 28, n°137, janv-mars, pp119-123

- BASSOT P. ET AL. (2002) « PME, consultant et pouvoirs publics : un trio gagnant ? » dans « figure de conseil », Revue Française de Gestion, Vol28 n°137, Janvier - Mars pp 119-123
- BELET, D. (1993) « Prestations de conseil auprès PME/PMI et processus d'apprentissage de leur dirigeant : pour une autre conception du métier de conseil en management » Revue Internationale des PME, Vol. 6 n°2.
- BORDELEAU Y. (1986), La fonction de conseil auprès des organisations, Chotard et associés et Agence D'Arc., Ottawa
- BRAUN A. (2002) « Le conseiller de synthèse » dans figure de conseil » Revue Française de Gestion, Vol 28 n°137janv.- Mars pp126-130
- BRUYAT C. (2000) « Eléments de réflexion pour la mise en œuvre de systèmes d'appui à la création d'entreprise » Les cahiers de l'ERFI, n° 15, pp 9-21.
- BRUYAT C., HUMBLLOT T., (1996) « L'appui à la création d'entreprise » Ed. Safir P. 213.
- CHARRREAUX G. (1987), De nouvelle théorie pour gérer l'entreprise, Ed. Economica, Paris.
- COUVREUT J.M. et SAMMUT S. (2000), Elaborer son dossier financier de création, Dunod.
- CROSET P. (1994), Construction et gestion de l'offre des sociétés de conseil en management, Thèse de Doctorat en science de gestion, Ecole polytechnique Paris.
- CULLIERE O. (2004), La légitimité du conseil au TPE : Cas de pépinière d'entreprises Technologiques innovantes, Thèse de Doctorat Univ. de Montpellier 1.
- CULLIERE O. (2005) « L'accompagnement et formes de légitimation des nouvelles entreprises technologiques innovantes » VI^{ème} congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, novembre.
- DECLERCK R.P. DEBOURSE J.P. NAVARRE C. (1983) "Méthode de Direction Générale" Editions Hommes ET Techniques Boulogne Billancourt
- DESCHAMPS B., BARBOT M.C. (2005), « Reprise d'entreprise saine ou en difficultés : l'accompagnement des repreneurs », Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat.
- DESREUMAUX A. et VERSTRAETE T. (2003), Réflexions sur les outils et les méthodes à l'usage du créateur d'entreprise, Editions de l'ADREG avril page 54-58.
- DOKOU K. G., BAUDOIX M. et ROGE M. (2000), L'accompagnement managérial et industriel de la PME, l'entrepreneur, l'universitaire et le consultant. - L'Harmattan.
- DOKOU K. G et VERNIER E. (Sous la direction) - (2006), La petite entreprise, elle a tout d'une grande : De l'accompagnement aux choix stratégiques. - Marché et Organisations, Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale
- FAYOLLE A. (2005) « Compréhension de l'engagement d'un individu dans le processus de création d'entreprise par une étude de cas », 4ème Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Paris.
- KIZABA G. (Sous la direction) - (2008), Entrepreneuriat et accompagnement : outils, actions et paradigmes nouveaux. - Marché et Organisations, Cahiers d'Economie et de Gestion de la Côte d'Opale
- LOUART P., DOKOU K. G, MOLIN H. et NIRRENGARDEN A. (2005), Dirigeant de PME, un métier ? Eléments de réponse. Documentation Française, OSEO
- SAMMUT S. (2003) « L'accompagnement de la jeune entreprise » Revue Française de Gestion, n°144 mai-juin pp154
- SAMMUT S. (2003), « L'accompagnement de la jeune entreprise » Revue Française de Gestion, Vol. 29 n°144 mai-juin (pp. 153-157).
- UZUNIDIS D. BOUTILLIER S (1998), La légende de l'entrepreneur, le capital social comment vient l'esprit d'entreprise, Paris.

Modalités d'examens :

Etudes de cas, dossier et exposé

Unité 8-2 : Projet entrepreneurial et réseau social

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 10h CM et 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis

- Bonne connaissance de la théorie économique (économie industrielle, des organisations et de l'innovation, théorie des réseaux)
- Bonne capacité de rédaction et d'analyse
- Curiosité intellectuelle

Objectifs du cours :

- Construire son projet professionnel
- Développer son réseau de relations professionnelles
- Connaissance de son environnement économique et administrative
- Analyse du climat des affaires
- Préparation de la présentation de la communication présentée lors du colloque des 25 et 26 février 2016

Plan de cours :

Partie 1 : Les fondamentaux de l'économie des réseaux

Partie 2 : Mise en pratique des connaissances théoriques et construction du projet professionnel

Bibliographie (indicative) :

Boutillier S., Djellal F., Gallouj F., Laperche D., Uzunidis D., 2012 dir, *L'innovation verte, De la théorie aux bonnes pratiques*, P.I.E Peter Lang.

Réseau de recherche sur l'innovation, 2013, *L'innovation, analyser, anticiper, agir*, P.I.E Peter Lang.

Modalités d'examens :

Rédaction d'un projet, exposé et soutenance

Unité 8-3 : Planification financière de l'entreprise

Enseignant : M. MULLER

Volume horaire : 10h CM et 10h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis

- Une très bonne connaissance de la comptabilité générale et analytique et de l'analyse financière,
- Une bonne connaissance des mathématiques financières et des mécanismes économiques et financiers généraux,
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et d'expression
- Intérêt pour l'entrepreneuriat et les finances

Objectifs du cours :

- Approfondir les connaissances en matière de finance d'entreprise,
- Maîtrise des concepts et savoir-faire dans leur mise en œuvre,
- Développer une bonne capacité d'analyse des phénomènes financiers de l'entreprise,
- Savoir s'exprimer et développer une capacité de raisonnement sur un thème donné,
- Etre à l'aise dans des jeux de rôle.

Déroulement et pédagogie du cours :

Le cours consiste dans des discussions et échanges continus sur des différents thèmes passés en revue. A chaque fois que possible, il est fait recours à des exemples chiffrés issus de situations concrètes, soit réelles, soit exemplatives.

Des simulations de situations accompagnent le cours pour terminer dans une étude financière complète de simulation financière.

Les étudiants apprennent à se servir des concepts financiers et de gestion dont ils ont connaissance pour les avoir étudiés dans le passé. Ils progressent par la combinaison de ces concepts, leur mise en œuvre pour affiner leur capacité de prise de décision en matière de finance d'entreprise.

Plan de cours :

Le cours passe en revue la mise en œuvre des concepts suivants :

- 1/ Concepts de base : valeur, objectifs d'entreprise, rentabilité financière
- 2/ Les états financiers : analyse ; limites et utilisation
- 3/ La trésorerie : analyse, prévision et gestion
- 4/ La croissance : contraintes financières, analyse et gestion appropriée
- 5/ Financement : fonds propres, endettement, coût du capital
- 6/ Valeur de l'argent et temps / risque
- 7/ Investissements : appréciation et choix
- 8/ Principes de valorisation

Bibliographie :

Finance d'entreprise 2017 - 15e éd. - Dalloz
Pierre Vernimmen, Pascal Quiry, Yann Le Fur

Mathématiques financières - Nathan
Olivier Le Dantec, Olivia Lenormand

Analyse financière et évaluation d'entreprise - Pearson France
Simon Parienté

en Anglais :

HBR Guide to Finance Basics for Managers (HBR Guide Series)
Harvard Business Review

Finance for Managers (Harvard Business Essentials)
Harvard Business School Press (Author)

Entrepreneur's Toolkit: Tools and Techniques to Launch and Grow Your New Business (Harvard Business Essentials)
Harvard Business Review Press

Modalités d'examens :

Contrôle continu et examen

Unité 9-2 : Méthodes informatiques et statistiques

Enseignant : A. SALAM

Volume horaire : 20h TD

Coefficient : 2 ECTS

Objectifs du cours :

Ce module fait suite à l'enseignement des méthodes de statistiques descriptives donné en SIDE 1 et vise à introduire les questions plus délicates relatives aux techniques d'estimation, aux tests d'hypothèses et aux tests d'adéquation à une loi. Sont donc nécessaires à un tel objectif des préparatifs de calcul des probabilités.

Plan de cours :

Thèmes traités dans le cadre du cours :

1. Les principales lois du calcul des probabilités.
2. Les lois probabilistes des modèles de la bourse.
3. La loi normale, les vecteurs aléatoires gaussiens, et leurs applications en économie et finance.
4. La loi log-normale et son utilisation en démographie et en finance.
5. Le problème de l'estimation des paramètres d'une loi. La vraisemblance.
6. Les échantillons. La loi des grands nombres et le théorème central-limite.
7. L'étude des tes statistiques. Tests de comparaison de moyennes.
8. Tests d'adéquation à une loi. Inférence conditionnelle

Bibliographie :

- BLARD-LABORDERIE J., 1995. Initiation à la statistique descriptive (Le rapport d'enquête, analyse et synthèse de données statistiques). Les Editions de l'Organisation, 192 p.
- BOURSIN J.L., 1988. Comprendre la statistique descriptive. A. Colin, collection Cursus, Paris, 168 p.
- DELMAS, B., 1996. Statistique descriptive. Nathan Université, collect Fac, Economie, Paris, 255 p.
- DESCHAMPS M., 2000. Introduction à la statistique descriptive. Ed. Foucher, Paris, 190 p.
- DODGE Y., 1999. Premiers pas en statistique. Springer Verlag, Paris, 427 p.
- KLATZMANN J., 1992. Attention statistiques ! La Découverte, Paris, 250 p.
- PY B., 1996. Statistique descriptive. Economica, Paris, 353 p.

Modalités d'examens : Examen terminal

Examen final avec ordinateur doté d'un tableur, et calculatrice (non fournie).

Durée de l'épreuve : 3h

Documents autorisés : tous

Unité 9-3 : Atelier d'étude et de recherche

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 30h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis

- Bonne capacité de rédaction
- Bonne capacité d'analyse
- Curiosité intellectuelle

Objectifs du cours :

Méthodologie de la recherche, rédaction du mémoire

Bibliographie :

- Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.
- Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2015, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

Modalités d'examens :

Contrôle continu et rédaction du mémoire de stage

Unité 9-4 : Conférences et visites d'entreprises

Enseignant : D. UZUNIDIS

Volume horaire : 16h TD

Coefficient : 2 ECTS

Pré requis

- Curiosité intellectuelle
- Capacité d'analyse
- Capacité d'initiative

Objectifs du cours :

Dans le cadre de la formation, des conférences seront organisées afin d'ouvrir au maximum l'université sur l'entreprise, mais aussi les transformations économiques et sociales actuelles. Seront ainsi invités des dirigeants d'entreprise, des représentants des collectivités territoriales, des représentants du monde associatif, etc.

Calendrier 2016-2017 des conférences du Centre Entrepreneuriat du Littoral, avenue de l'université à Dunkerque

Au cours de l'année universitaire, un ensemble de conférences auront lieu organisées par le Centre Entrepreneuriat du littoral sur les sujets : entrepreneuriat social, créativité et entrepreneuriat, changement technologique et troisième révolution industrielle, etc. le calendrier sera communiqué par le biais de l'emploi du temps.

La présence à ces conférences est obligatoire et fera l'objet d'un compte-rendu.

Modalités d'examens :

Contrôle continu

Unité 10-1 : Projet personnel et professionnel

Enseignant : S. BOUTILLIER

Volume horaire : 15h TD

Coefficient : 2 ECTS

Organisation du colloque permanent : « Stratégies d'Innovation en Réseau et Dynamiques Entrepreneuriales Académiques » qui aura lieu les 15-17 février 2017 à l'université du littoral.

Présentation du projet :

Depuis les années 1970, nombre d'entreprises innovantes ont été créées par des jeunes à la fin de leurs études secondaires (Apple, Microsoft...) ou par des étudiants, voire par des chercheurs, dans leur campus, dont les plus connues sont Google ou Facebook (RRI, 2014). Ces idées nouvelles ont rapidement donné naissance à des multinationales qui ont modelé les façons de travailler, de consommer et plus largement de vivre. Nombre de mesures de politique publique ont été prises aux Etats-Unis, en Europe ou ailleurs pour encourager la création d'entreprises innovantes que ce soit par les chercheurs ou les étudiants. Elles sont orientées vers la création de réseaux à travers par exemple les incubateurs et les pôles de compétitivité. Plus particulièrement à destination des étudiants et des chercheurs, des structures d'accompagnement sont mises en place dans les universités et les écoles de commerce pour soutenir et encadrer les projets de création des futurs entrepreneurs. Par ailleurs, les enseignements visant à orienter les étudiants vers l'entrepreneuriat se sont multipliés. Mais, il est difficile de passer de la théorie de la création d'entreprise à la création effective d'une entreprise (Messeghem, Boissin, Fayolle, 2012). Des structures d'accompagnement sont nécessaires (Boissin, Schieb-Bienfait, 2011).

L'enseignement supérieur est ainsi appréhendé comme le terreau fertile sur lequel la connaissance peut s'épanouir, d'où la multiplication depuis les années 1990 de formations supérieures visant à soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation, sous toutes ses formes, de l'innovation technologique à l'innovation sociale. La loi de 1999 sur l'innovation et la recherche a avait pour objectif de soutenir la création d'entreprise par des chercheurs. Plus récemment, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre, soit le PEPITE et le statut de l'étudiant entrepreneur. Les PEPITE sont des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Les étudiants qui ont un projet entrepreneurial peuvent y être accompagnés et conseillés. A l'heure actuelle, il existe selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 29 PEPITE sur l'ensemble du territoire national. Plutôt que de faire une carrière de cadre supérieur dans une grande entreprise, nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur appréhendent l'entrepreneuriat comme une voie de liberté et de créativité. Pour d'autres, en revanche, la création d'entreprise est appréhendée comme le moyen de contourner le déficit d'emploi salarié (Boissin, Chollet, Emin, 2009). Cependant, théoriquement, dans le cadre de ces structures, les candidats étudiants à la création d'entrepreneur peuvent ainsi préparer leur projet, mais également créer le réseau professionnel grâce auquel ils pourront créer un réseau professionnel solide et diversifié. D'un autre côté, le bilan reste imprécis à l'heure actuelle quant au bilan des entreprises créées par des chercheurs.

Dans les faits, les situations sont cependant beaucoup plus contrastées. Toutes les universités ou écoles de commerce ne disposent pas des mêmes ressources matérielles et financières pour contribuer à la création d'un tel réseau. La majorité des étudiants créateurs d'entreprise se concentrent dans la région parisienne, mais également dans les grandes métropoles régionales où se

trouvent aussi les grands incubateurs, les centres de recherche et les entreprises, qui participent à la création d'une dynamique entrepreneuriale. En revanche, certains territoires touchés par la crise depuis plusieurs décennies ont des difficultés pour générer cette dynamique entrepreneuriale pour avoir été pendant trop longtemps soutenus par des grandes entreprises. Quel peut être dans ces conditions le soutien que peuvent apporter des structures pour la promotion de l'entrepreneuriat l'étudiant. Par ailleurs, dans de nombreux cas, les clubs d'entrepreneurs créés dans certaines universités peinent à trouver des entrepreneurs en herbes. Le terreau local leur semble en effet insuffisamment fertile et c'est ailleurs qu'ils deviendront entrepreneurs (Uzunidis, 2016). Quels sont les réseaux de relations sociales mobilisés par les étudiants ? Familiaux ? Amicaux ? Club des anciens étudiants ? Entreprises ? Institutions d'accompagnement ? (Granovetter, 1973).

Plusieurs axes de réflexion découlent de ce constat :

1. Comment se constituent les réseaux entrepreneuriaux académiques (via la création des incubateurs et autres pôles de compétitivité) entre les entreprises (quelle que soit leur taille), les structures d'enseignement (universités, école de commerce ou autres) et les institutions publiques ?
2. Quelles sont les grandes étapes de la politique publique en faveur de l'entrepreneuriat académique ?
3. Quelle est leur participation à la formation de réseaux visant à soutenir l'entrepreneuriat académique ?
4. Les universités et les écoles de commerce disposent-elles des mêmes ressources pour mener à bien cette mission ?
5. Quel est le profil des étudiants et des enseignants entrepreneurs ? Quelles sont leurs motivations à vouloir devenir entrepreneurs ? Des caractéristiques majeures peuvent-elles être mises en avant selon leur parcours universitaire ? Pour quel projet réalisé ?
6. Comment l'entrepreneur académique constitue son réseau de relations sociales pour mener à bien son projet ? Quels sont les réseaux qu'ils mobilisent ? Quels sont leurs liens forts ? Quels sont leurs liens faibles ? Comment se combinent les deux ?

Modalités d'examens :

- Contrôle continu : organisation matérielle et logistique de la manifestation scientifique
- Présentation d'une communication à partir du projet professionnel construit au cours de l'année universitaire dans le cadre des différents cours.

Unité 10-2 : Projet tuteuré

Enseignant : S. BOUTILLIER, B. LAPERCHE et D. UZUNIDIS

Coefficient : 2 ECTS

Objectif : encadrer la rédaction du mémoire de stage

Bibliographie :

- Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.
- Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2015, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.

Modalités d'examens :

Rédaction au pré-mémoire de stage

Unité 10-3 : Stage & Mémoire de stage

Coefficient : 8

OBJECTIF

Le stage doit vous permettre de réaliser une activité réelle en entreprise, c'est-à-dire de vous insérer dans un service et d'y travailler effectivement.

La nature et l'objet du stage doivent être choisis en rapport avec la formation et en accord avec l'entreprise.

En outre, votre stage et votre mémoire doivent s'insérer dans une perspective professionnelle. Lors de la recherche d'un emploi, les stages pourront attester d'un premier savoir-faire pratique.

CONVENTIONS

Vous pouvez vous les procurer chez Mme VASSEUR.

Il faut obligatoirement remplir des conventions de stage et les faire signer par l'entreprise, l'enseignant responsable de votre stage puis les ramener au bureau avec une **photocopie de la carte étudiant** et une **attestation de responsabilité civile** (document original) comportant les éléments suivants :

Nom et prénom de l'étudiant

Dates ou période de validité de l'attestation, couvrant la période de stage

L'avancement ou le retardement des dates initiales de stage, de même que leur prolongation doivent faire l'objet d'un avenant (disponible au secrétariat).

En cas d'interruption temporaire (maladie, ...) ou définitive du stage, il est impératif de le notifier par écrit **au secrétariat et à l'entreprise d'accueil**.

N'oubliez pas de signer vos conventions.

La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.

Les conventions sont à rendre au secrétariat **signées par l'entreprise et l'enseignant** que vous aurez choisi pour la durée du stage.

Il faut compter **trois semaines de délai** pour la signature par le Président d'Université. N'attendez pas la dernière minute !

Vous ne pourrez démarrer votre stage sans les conventions signées.

LE MEMOIRE

Attention à la rédaction (style, orthographe). L'ensemble doit être intégralement rédigé. Le style télégraphique n'est pas admis.

1. La couverture

Elle indique :

- l'année de formation universitaire
- le prénom et le nom de l'étudiant
- le sujet du rapport de stage (titre explicite)
- le nom de l'entreprise où l'étudiant a effectué son stage
- le nom de l'enseignant qui a assuré le suivi du stage

2. Les remerciements

Ils doivent être courts et simples.

3. Le sommaire

4. Une introduction

Elle présente son sujet, son intérêt, la problématique et le plan envisagé.

5. Le volume du rapport

Etant donné l'extrême variété des sujets, il est difficile de fixer des normes précises pour le volume du rapport. Il doit être rédigé dans un style précis, clair et concis.

6. La conclusion

La conclusion reprend les principaux enseignements du travail, ses principales limites ou faiblesses.

7. Les annexes

Il est inutile de surcharger le mémoire artificiellement d'annexes diverses.

Avant d'imprimer et de reprographier le mémoire, vous vous assurerez de l'accord de votre maître de stage (afin d'éviter de le recommencer).

Le mémoire doit être rendu en 3 exemplaires une semaine avant la soutenance :

- 2 exemplaires pour le maître de stage université
- 1 exemplaire pour l'entreprise

LA SOUTENANCE

La soutenance se déroule devant un jury comprenant :

- deux enseignants (dont le maître de stage)
- si possible, le cadre responsable du stage

La soutenance consiste en une brève présentation orale du travail (15 à 20 minutes) suivie de questions et de commentaires de chacun des membres du jury.

La soutenance n'est pas une simple formalité. Elle permet de juger l'étudiant, d'une part sur ses aptitudes de présentation et de synthèse à l'oral et d'autre part sur ses capacités de réaction aux interrogations ou réserves émises par les membres du jury.

La note finale du stage est établie en fonction de votre prestation lors de la soutenance et de la fiche d'appréciation remplie par l'entreprise.

Régulièrement, au cours de la période du stage, vous **aurez à rencontrer** votre maître de stage pour faire le point de l'état d'avancement de votre travail.

Deux sessions de soutenance de mémoire : entre le 1^{er} et le 15 juin 2017 (session 1) et fin août 2017 (session 2).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUE :

Boutillier S., Uzunidis D., 2015, *Mémoire et rapport de stage. Méthodologie approfondie*, Studyrama.

Boutillier S., Goguel D'Allondans A., Labère N., Uzunidis D., 2015, *Méthodologie de la thèse et du mémoire de stage*, Studyrama.